

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Courville

<https://www.cadre21.org/membres/74671d3f7e97a6a8a2626b08>

Date d'obtention : 2021-01-22 18:11:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, comme intervenant, je dois recueillir le témoignage de la personne qui fait un signalement, que ce soit la victime ou un témoin de la situation. J'utilise la trousse Sexto pour dresser un portrait global et guider mon intervention. L'idée, c'est de poser les questions de la trousse de manière bienveillante, sans poser de jugement. Je dois utiliser la grille d'évaluation de l'incident. Je dois vérifier s'il y a plusieurs personnes au courant de l'incident. Je dois rencontrer chacune des personnes nommées et remplir avec elles la grille d'évaluation de l'incident. Il est important que ces personnes soient rencontrées individuellement, et je dois les sensibiliser à l'importance de ne pas parler de l'incident avec d'autres personnes, pour protéger la vie privée de la victime. Je dois ensuite déterminer s'il s'agit d'un incident malveillant ou d'un acte impulsif. Dans le premier cas, je dois rencontrer l'instigateur, confisquer son appareil électronique pour cesser la propagation des images, ne pas chercher à obtenir sa version des faits et contacter la police. Dans le cas d'un acte impulsif, je dois remplir la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur, confisquer son appareil et communiquer avec la police. Dans les meilleurs délais, je dois informer les parents de tous les élèves impliqués dans la situation pour leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Comme intervenante, je dois recueillir chaque signalement comme s'il s'agissait d'une première fois. Je ne dois pas porter de jugement sur la situation et je dois utiliser la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer s'il s'agit de pornographie juvénile ou non. Pour en être bien certaine, je dois rencontrer tous les acteurs impliqués et remplir avec eux la grille d'évaluation. S'il ne s'agit pas de pornographie, je ne vais pas me tourner vers le service de police, mais je vais tout de même appliquer une démarche d'intervention (politique école), pour m'assurer de l'intégrité de la victime. JE vais rencontrer victime et instigateur pour que ladite image soit effacée par les élèves impliqués (corbeille incluse). En aucun cas, je ne vais demander à voir les images, pornographiques ou non. Je ne peux pas prendre les dénonciations venant de parents, et je ne peux pas enquêter à la place des policiers. De plus, si un adulte est impliqué dans une situation de sextage, je dois utiliser la trousse Sexto pour accompagner la victime dans le processus de dénonciation. Je dois également saisir, du moins temporairement, son appareil électronique ayant servi au partage de l'image.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Recueillir le témoignage de ou des élèves. Pour travailler avec des adolescents depuis longtemps, je sais que c'est une étape chargée d'émotions diverses. La victime ressent souvent beaucoup de honte, de regret, de culpabilité, etc. Le jugement est dur entre adolescents. Je dois avoir un ton bienveillant, me faire rassurante. Je dois maintenir mon lien de confiance et garder le canal de communication ouvert. Je pense que la trousse Sexto va faciliter cette étape cruciale. Le moment de communiquer avec la police est également délicat. Plusieurs élèves ont peur de recourir à la police, à la justice, lorsqu'ils vivent des difficultés. Il faut leur faire comprendre que la police joue aussi un rôle d'accompagnement et d'éducation, et que l'instigateur ne va pas nécessairement se retrouver avec une cause au Tribunal de la jeunesse. Les méthodes alternatives à la judiciarisation seront privilégiées, avec les rencontres Sexto, pour intervenir auprès des instigateurs qui en sont à une première intervention.